



Projet de règlement
Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2023, un avis de motion a été donné que le *Règlement 619-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur* soit soumis pour adoption lors d'une séance du conseil municipal. Un projet a été déposé à cet effet.

À la suite à l'élection générale du 2 novembre 2025, un nouveau code d'éthique doit être adopté par les membres du conseil municipal. Ainsi, le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur*, tel que déposé à la séance du 18 mars est réalisé conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Saint-Sauveur. Le règlement est bonifié de plusieurs dispositions sur la gestion transparente, prudente, diligente et intègre.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du mercredi 15 avril 2026 qui se tiendra à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des projets de règlements à www.vss.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 mars 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA